

impécuniosité et au désordre où se trouvent de nombreuses fabriques d'église. Depuis qu'une administration régulière s'est installée dans la capitale, elle commence à s'occuper des cas pressants.

En mars 1842 la succursale de Gilsdorf traverse des moments difficiles. A la suite de désordres qui s'y sont produits, l'administration provisoire de la paroisse a été déférée au doyen de Diekirch ; une commission spéciale est chargée de faire au vicariat apostolique un rapport « sur la situation de cette affaire, notamment sur les moyens de mettre l'église en état de répondre au nombre des habitants ainsi qu'aux besoins et à la décence du service divin. » L'ancienne église de Gilsdorf est beaucoup trop petite, elle contient à peine 200 personnes alors que la paroisse en compte 700. Le cimetière est tellement étroit qu'il faut ouvrir les tombes après trois ou quatre ans pour y loger de nouveaux cercueils. Plus d'une fois on y a vu les ossements et même les chairs des morts se répandre sur le sol. « Pareille chose, écrit Laurent, se dirait impossible dans un pays chrétien et bien policé, et cependant cela existe depuis des années à la porte de la deuxième ville du pays. »¹⁾ En outre l'église a été endommagée par un incendie récent au point qu'elle ne peut plus être restaurée ; sur ce point le vicaire apostolique tombe d'accord avec le rapport de l'architecte de district Eberhard et la majorité des habitants. Une nouvelle construction permettrait de rétablir le plus vite possible la paroisse de Gilsdorf sur un pied normal ; elle serait réalisable moyennant la quote-part que l'église a obtenue dans les subsides distribués à l'occasion de l'incendie, un don extraordinaire accordé par le roi, le produit de coupes dans les bois communaux et la vente de biens-fonds que possède la fabrique.²⁾ Mais les années passent... L'ancienne église a été couverte de chaume, les murs crevassés continuent à se disloquer. Depuis de longs mois aussi la population est en instance auprès du gouvernement pour obtenir la permission de faire des coupes dans le bois communal. En juin 1845 une députation de la paroisse est reçue par le gouverneur et emporte même la promesse d'un subside. L'année suivante les plans et devis sont définitivement approuvés par les autorités civile et religieuse.

Cette première affaire qui occupe Laurent a été instruite de commun accord avec le gouvernement. Au courant de 1843 cette collaboration est compromise par le climat de méfiance qui caractérise en général les rapports entre les deux pouvoirs. En mars Laurent apprend que par décision du 18 janvier 1843 le conseil de gouvernement a approuvé la construction d'une nouvelle église paroissiale à Hostert ; il apprend de même que l'autorité locale est déjà chargée d'en faire dresser le plan. Le conseil de fabrique n'a pas été entendu dans cette affaire et le chef du clergé n'en a été averti ni par le conseil communal

¹⁾ Laurent au conseil de gouv. 14 janvier 1846, Arch. de l'Evêché.

²⁾ Laurent à de la Fontaine, 23 mars 1842, *ibid.*